

CLARIFICATION N°1

Titre de la Procédure : "Prestations de service de gardiennage pour le Centre de Surveillance de la Sécurité Galileo"

Référence de Publication : EUSPA-OP-06-22

Veillez trouver ci-dessous les réponses d'EUSPA aux demandes de clarifications émises par les soumissionnaires :

- Le personnel de la société de sécurité actuel sur le site est-il repris ?
Si c'est le cas, merci de nous communiquer la liste du personnel repris.

Réponse d'EUSPA :

La Section 1.2 du cahier des charges décrit l'applicabilité des modalités de reprise du personnel ainsi que les dates limites de communication de l'Annexe I.K (Modèle d'engagement de confidentialité) complétée par le soumissionnaire et pre-requis pour l'obtention de l'Annexe I.P (Informations de reprise du personnel).

- Quelles sont les horaires de l'APS de jour qui travaille du lundi au vendredi ?

Réponse d'EUSPA :

Les horaires de l'agent de sécurité en journée du lundi au vendredi sont de 07h00 à 19h00.

- Pouvez-vous nous confirmer que les agents SSIAP doivent évoluer en tenue pompier SSIAP ?

Réponse d'EUSPA :

Les spécifications relatives aux tenues sont listées dans l'Annexe I.D - spécifications techniques en Section 7.

End of Document